Les 7 propositions de Transparence International France aux candidats à l'élection présidentielle de 2012

TI France a lancé en septembre 2011 une grande campagne visant à prendre appui sur l'élection présidentielle de 2012, centrée autour de sept propositions. Ces propositions devraient contribuer à jeter les bases d'une nouvelle gouvernance publique fondée sur l'égalité de tous devant la loi, une pleine transparence de l'action publique et un engagement des élus à rendre compte de leurs pratiques à nos concitoyens qui aspirent à être pleinement associés aux décisions qui les concernent. Tous les candidats sont appelés à se prononcer publiquement sur ces propositions. Leurs réponses sont rendues publiques sur le blog dédié à la campagne. Tous les internautes qui se reconnaissent dans ces propositions sont par ailleurs invités à faire pression sur les candidats par le biais de plusieurs outils d'interpellation mis à disposition sur le blog. Une pétition de soutien, déjà signée par plusieurs personnalités (Michel Camdessus, Jacques Delors, Martin Hirsch, Pierre Rosanvallon…), est également en ligne. Comme pour le mandat de Nicolas Sarkozy, l'association suivra scrupuleusement la mise en œuvre des engagements de celle ou celui qui sera élu(e) Président(e) de la République.

1. En finir avec les conflits d'intérêts !

Notre proposition : prévenir les conflits d'intérêts dans la vie publique.

Comment ?

- En rendant publiques des déclarations d'intérêts précises. Une mesure qui concernerait le Président de la République, les ministres, les élus et les hauts fonctionnaires, ainsi que les membres de cabinets ministériels.

- En instaurant l'obligation de s'abstenir de participer à une décision publique en cas d'intérêts personnels liés à la question abordée.

Pourquoi ?

- Pour éviter le mélange des genres entre les pouvoirs politique, économique et médiatique.

- Pour garantir que seul l'intérêt général est pris en compte par les décideurs publics.

- Pour restaurer la confiance envers les institutions ou les acteurs publics.

- Pour éviter les exemples récents de situations flagrantes de conflits d'intérêts, par exemple le cumul d'un mandat de parlementaire et d'une activité d'avocat d'affaires.

2. Un "Super Procureur" pour une justice réellement indépendante

Notre proposition : mettre la justice à l'abri des interventions de l'exécutif dans les affaires politico-financières.

Comment ?

- En instituant un "Procureur Général de la Nation", incarnant une autorité judiciaire forte et indépendante, capable de résister aux interférences du pouvoir politique. Nommé pour une période unique et irrévocable de 6 ans, il devra être approuvé par la majorité des 3/5èmes du Parlement.

- En renforçant l'impartialité de la procédure de classification "secret défense".

Pourquoi ?

- Pour garantir l'égalité de tous devant la loi et ainsi combattre le sentiment d'une "justice à deux vitesses".

- Pour éviter l'usage abusif du secret défense comme, par exemple, dans l'affaire des frégates de Taiwan ou Karachi.

- Pour mettre la France au niveau d'exigence des autres grandes démocraties.

3. Élu corrompu = 10 ans inéligible

Notre proposition : renforcer et appliquer les règles d'inéligibilité des élus condamnés pour corruption.

Comment ?

- En portant de 5 à 10 ans le plafond de la peine complémentaire d'inéligibilité pour les élus condamnés pour corruption.

- En encourageant les magistrats à recourir à cette peine via une circulaire de politique pénale.

Pourquoi ?

- Parce que, pour les élus, l'inéligibilité est la peine la plus dissuasive.

- Parce que les personnes titulaires de mandats publics ont un devoir particulier d'exemplarité.

- Parce que la sanction des élus reconnus coupables de corruption est essentielle pour restaurer la confiance dans les institutions.

4. Halte au cumul des mandats !

Notre proposition : interdire le cumul des mandats et des fonctions.

Comment ?

- Interdire aux parlementaires et membres du gouvernement tout mandat exécutif local et toute autre fonction de gestion ou d'administration dans une entreprise publique ou privée.

- Cette mesure pourrait être complétée par l'interdiction de toute activité professionnelle et/ou rémunérée pour les parlementaires tout au long de leur mandat, sous réserve d'une discussion sur certaines professions qui nécessitent une continuité dans la pratique.

Pourquoi ?

- Pour éviter les conflits d'intérêts entre mandat local et mandat national.

- Pour réduire l'absentéisme parlementaire : 90 % des parlementaires cumulent au moins 2 mandats et/ou des fonctions dans des établissements publics locaux.

- Pour favoriser le renouvellement de la classe politique.

5. Garantir la transparence et l'indépendance de l'expertise

Notre proposition : créer les conditions d'une expertise réellement indépendante en étendant les règles prévues par le projet de loi sur la réforme du médicament à d'autres domaines clés de l'expertise scientifique et technique.

Comment ?

- Rendre transparents les liens financiers entre les industriels, les experts, les agences publiques et les associations.

- Garantir l'indépendance des organismes en charge de l'expertise en termes d'organisation, de financement et de gouvernance.

Pourquoi ?

- Pour rétablir la confiance dans l'expertise scientifique située en amont de la décision publique.

- Pour éviter les soupçons et les risques de collusion entre les acteurs économiques, scientifiques et politiques.

- Pour responsabiliser ceux qui délivrent l'expertise et ceux qui s'appuient sur celle-ci pour prendre des décisions.

6. Pleine lumière sur le lobbying

Notre proposition : encadrer le lobbying à tous les niveaux de la décision publique et faciliter la participation des citoyens et de la société civile.

Comment ?

- En rendant publique, en temps réel, la liste des personnes et organisations rencontrées ou consultées par les décideurs publics. Cette mesure concernerait les élus, les membres du gouvernement, les membres des cabinets ministériels et les fonctionnaires d'autorité. Elle serait complétée par la publication des positions reçues des différents acteurs ayant souhaité prendre part au débat.

- En mettant en place des procédures de consultations publiques aux niveaux local et national.

Pourquoi ?

- Pour que l'on sache quels sont les avis qui sont pris en compte dans l'élaboration des lois qui nous concernent tous.

- Pour favoriser l'équité d'accès aux décideurs publics.

- Pour permettre un meilleur fonctionnement de la démocratie et renforcer la confiance des citoyens dans les institutions et les décisions publiques.

7. Déontologie : pour un contrôle citoyen !

Notre proposition : donner la possibilité aux citoyens de saisir la future Autorité de déontologie de la vie publique .

Comment ?

En donnant la possibilité aux citoyens de saisir l'Autorité de déontologie de la vie publique pour toutes les questions relatives à la déontologie des ministres, des hauts fonctionnaires et des élus. La capacité à détecter les abus et écarts de conduite est l'une des difficultés que pourrait rencontrer cette Autorité annoncée dans le projet de loi sur la prévention des conflits d'intérêts. En recevant les signalements des citoyens et en étant dotée des moyens nécessaires à leur traitement, elle augmenterait de façon significative son efficacité. On limiterait ainsi le risque que soit créée une nouvelle coquille vide, comme peut l'être aujourd'hui la commission pour la transparence financière de la vie politique, qui n'a clairement pas les moyens de sa mission.

Pourquoi ?

- Parce que les effets d'annonce ne suffisent pas : il faut doter l'Autorité des moyens et prérogatives nécessaires à sa mission.

- Parce que la détection est essentielle.

- Parce que les citoyens doivent pouvoir dénoncer les abus dont ils ont connaissance.

- Parce que l'autorégulation des élus a clairement montré ses limites.